



UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LOZÈRE



Centre d'Incendie et de Secours
40 allée Raymond Fages
48000 Mende
Tél : 04 66 65 68 12 / Fax 04 66 49 27 01
E-mail : helenevilleneuve@sdis48.fr

20ème CHAMPIONNAT REGIONAL VTT SAPEURS POMPIERS



ORGANISE PAR L'UDSP 48

LE DIMANCHE 15 MAI 2011

A LAUBERT 48170



UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LOZÈRE

**20^{ème} CHAMPIONNAT REGIONAL VTT
SAPEURS POMPIERS
REGION SUD MEDITERRANEE**

DIMANCHE 15 MAI 2011
DEPART 09H00 DE LAUBERT 48170

CONTACT :

Secrétariat Union Départementale : **Hélène VILLENEUVE**
Tel : 04 66 65 68 12 / Fax 04 66 49 27 01
Courriel : helenevilleneuve@sdis48.fr

Animateur de la Commission des Sports : **Fabien BLANC**
Tel : 06 47 69 30 75

DERNIER DELAI POUR LES INSCRIPTIONS :
VENDREDI 6 MAI 2011

(Inscription à transmettre auprès du secrétariat de l'UD)

Par courrier : Secrétariat de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Lozère
3 rue des écoles
48000 MENDE

Par mail : helenevilleneuve@sdis48.fr





UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LOZÈRE

20^{ème} CHAMPIONNAT REGIONAL VTT
SAPEURS POMPIERS
REGION SUD MEDITERANEE
DIMANCHE 15 MAI 2011
DEPART 09H00 DE LAUBERT 48170

<u>Dossier reçu le :</u>	<u>N° de dossard</u>	<u>Catégorie</u>

ATTESTATION

Merci d'écrire lisiblement en lettre majuscule

ATTESTATION DU CHEF DE CENTRE OU DE CORPS

Je soussigné :

Certifie que M :

Est inscrit sur le registre sur les registres du corps, depuis le :

Fait àle,

ATTESTATION DU MEDECIN SAPEUR-POMPIER

Je soussigné médecin :

Certifie avoir examiné M :

Né(e) le :, à

Et déclare n'avoir pas constaté à la date de ce jour des signes cliniques apparents contre indiquant la pratique du VTT en compétition.

Fait àle,

Signature et cachet





UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LOZÈRE

20^{ème} CHAMPIONNAT REGIONAL VTT
SAPEURS POMPIERS
REGION SUD MEDITERANEE
DIMANCHE 15 MAI 2011
DEPART 09H00 DE LAUBERT 48170

<u>Dossier reçu le :</u>	<u>N° de dossard</u>	<u>Catégorie</u>

BULLETIN D'ENGAGEMENT

A renvoyer à : Mme Hélène VILLENEUVE - Secrétariat UDSP 48 – 3 rue des écoles 48000 MENDE

Tel : 04 66 65 68 12 / Fax 04 66 49 27 01

E-mail : helenevilleneuve48.fr

Ayant le vendredi 06 mai 2011

Merci d'écrire lisiblement en lettres majuscules

Prénom : Nom :

Date de naissance :/...../ 19..... Catégorie :.....

Adresse :

Code postal : Ville.....

N° de tél : , Port : , Email :.....

Corps d'appartenance :

Les concurrents retraités devront fournir une attestation de fin d'activité

LICENCIE * FFC 2011	NON LICENCIE *
Photocopie de la licence obligatoire Club d'appartenance :.....	Certificat médical obligatoire
Palmarès sportif (facultatif) :	

Signature précédée de la mention manuscrite
"Ayant pris connaissance du règlement de l'épreuve"

* Rayer la mention inutile.





UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LOZÈRE

INSCRIPTION ET RESERVATION
COURSE / HEBERGEMENT / REPAS

INSCRIPTION COURSE	
Nombre de concurrents..... x 4 €	TOTAL =.....

INSCRIPTION REPAS	
SAMEDI 14 MAI NOMBRE PASTA PARTY x 8 €	TOTAL =.....
DIMANCHE 15 MAI NOMBRE DE REPAS x 13 €	TOTAL =.....

INSCRIPTION HEBERGEMENT	
Gîte étape à Laubert 18 places disponibles Tarif comprenant 1 nuitée + petit déjeuner Nuit du 14 au 15 mai 2011 Nombres de nuitées x 18 €	TOTAL =.....
Colonie de Chateaufort de Randon (8 km de Laubert) 42 places disponibles Tarif comprenant 1 nuitée + petit déjeuner Nuit du 14 au 15 mai 2011 Nombres de nuitées x 18 €	TOTAL =.....

<u>TOTAL GENERAL</u>	<u>.....€</u>
-----------------------------	----------------------

CHEQUE A ETABLIR A l'ordre de l'UDSP48

Toutes inscriptions doit être obligatoirement accompagnées par le paiement.





UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LOZÈRE

AUTRES HEBERGEMENTS

HOTEL DE LA POSTE L'HABITARELLE 48170 CHATEAUNEUF DE RANDON (8 KM DE LAUBERT)	04 66 47 90 05
HOTEL LE GRAND CONETABLE L'HABITARELLE 48170 CHATEAUNEUF DE RANDON (8 KM DE LAUBERT)	04 66 47 90 03

CAMPING MUNICIPAL DE LAUBERT

DEUX NUITEES OFFERTES PAR LA COMMUNE DE LAUBERT

NUIT DU 13 AU 14 ET NUIT 14 AU 15 MAI 2011

OU

NUIT DU 14 AU 15 ET NUIT 15 AU 16 MAI 2011





UNION DÉPARTEMENTALE
DES SAPEURS-POMPIERS DE LA LOZÈRE

PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

SAMEDI 14 MAI 2011

14H00 A 18H00	ACCUEIL DES DELEGATIONS (remise des dossards, prise en compte des hébergements ...)
19H30	PASTA PARTY

DIMANCHE 15 MAI 2011

07H45 A 08H30	ACCUEIL DES CONCURRENTS, REMISE DES DOSSARDS (café ...)
08H45	BRIEFING AVANT LA COURSE SUR LA LIGNE DE DEPART
09H00	DEPART DE LA COURSE (pour toutes les catégories)
12h00	RESULTATS ET REMISE DES PRIX
13H00	VIN D'HONNEUR SUIVI D'UN REPAS



REGLEMENT DE L'EPREUVE

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Lozère organise le 20^{ème} Championnat Régional de VTT, **le dimanche 15 mai 2011**, à Laubert 48170. **Départ de l'épreuve 10h00.**

ARTICLE 2 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat Régional VTT est ouvert aux sapeurs pompiers volontaires en activité, ou à la retraite, qui sont obligatoirement adhérents à l'UDSP de leur département, aux sapeurs pompiers professionnels qu'ils soient agents des services d'incendie et de secours ou militaires.

Attention : Tout faux document établi dans le but d'engager une personne qui ne remplit pas les conditions citées ci-dessus, entraînera la disqualification automatique de son auteur.

ARTICLE 3 – CONDITIONS D'INSCRIPTION

La participation à cette épreuve est de **4,00 €**,

Les bulletins d'engagement seront envoyés à :

Par courrier : Secrétariat de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Lozère
3 rue des écoles
48000 MENDE

Par mail : helenevilleneuve@sdis48.fr

Toutes les demandes d'inscription devront être accompagnées d'un chèque à l'ordre de l'UDSP 48, ainsi que des fiches d'inscriptions d'hébergement et de participation aux repas.

La date limite d'envoi est le **vendredi 06 mai 2011.**

ARTICLE 4 – Les catégories

A	SENIOR 1	18 A 30 ANS	3 boucles de 15 km
B	SENIOR 2	31 A 40 ANS	
C	VETERAN 1	41 A 50 ANS	
D	VETERAN 2	51 A 55 ANS	
E	MASTER 1	56 A 60 ANS	2 boucles de 15 km
F	MASTER 2	61 ET PLUS	
G	FEMININE	TOUT AGE CONFONDU	
H	TAMDEM	TOUT AGE CONFONDU ET MIXTE	

Les âges sont pris en compte sur l'année civile.

Les concurrents retraités devront fournir une attestation de fin d'activité.

ARTICLE 5 – Contrôles avant le départ et pendant la course

Les concurrents seront rassemblés sur l'aire de départ 15 mn avant le départ, pendant lesquelles seront contrôlés :

- Le port du casque.
- Le placement correct du dossard et de la plaque de guidon.
- Qu'aucun papier ou autres déchets ne seront jetés dans la nature.

ARTICLE 6 – Droits et obligations

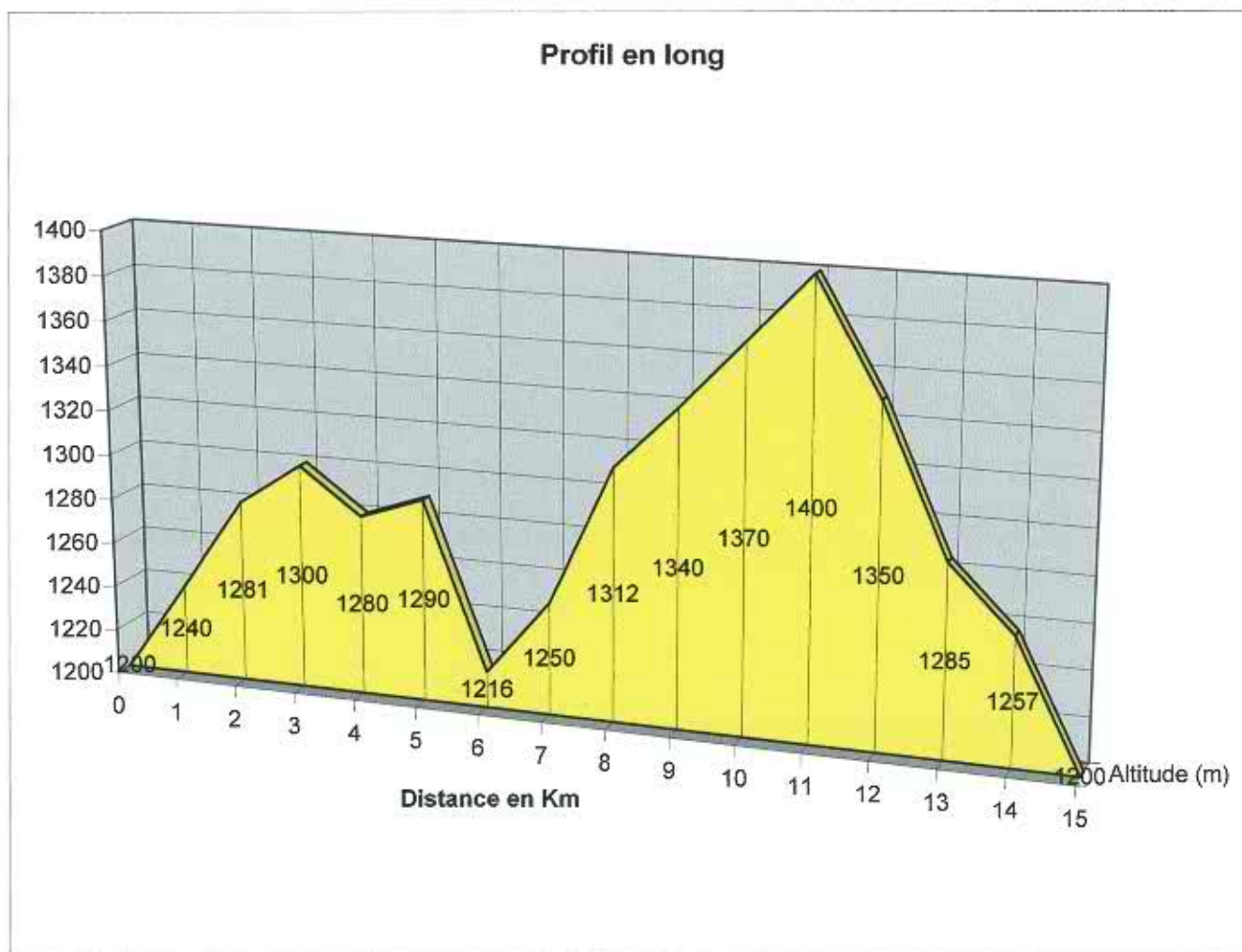
Le directeur de course et les membres de l'organisation sont habilités à éliminer tout concurrent susceptible de commettre des fautes allant à l'encontre du règlement de la course.

L'engagement au Championnat Régional de VTT implique que le concurrent a bien pris connaissance du règlement instauré par l'organisation et qu'il en accepte toutes les clauses. Il devra donc signer le bulletin d'engagement et y inscrire la mention "**Ayant pris connaissance du règlement de l'épreuve**".

Le compétiteur devra se soumettre à toutes les formalités exigées pour les contrôles avant le départ, pendant la course (pointages) et après l'arrivée si nécessaire.

Le concurrent abandonnant la course doit immédiatement retirer son dossard et le remettre à un membre de l'organisation.

ARTICLE 7 – Parcours et sécurité



La compétition se déroulera sur chemin, à travers bois et pâturage, **une boucle de 15 km** est tracée sur le territoire de la commune de Laubert, exclusivement dans des terrains communaux, sectionnaux et chemins faisant parti du domaine communal.

Un service de secours sera mis en place par le SDIS 48 (une convention est passée entre l'UDSP 48 et le SDIS 48), ce dispositif est composé d'un médecin sapeurs pompiers, de deux infirmiers sapeurs pompiers, d'un VSAB, deux VLPS et deux motos SDIS 48.

Tous les carrefours et intersections seront protégés pendant la durée de la course par des signaleurs, ces derniers seront en communication avec le PC course, à l'aide de téléphone portable.

Aucun véhicule ou moto accompagnateur ne seront admis sur le parcours, à l'exception de ceux de l'organisation.

ARTICLE 8 – Classement

Un classement général individuel et par catégories, correspondant à l'ordre d'arrivée sera effectué,

ARTICLE 9 – Récompense

Un cadeau souvenir sera offert à chaque participant lors de la remise des dossards.

Un classement scratch homme/femme sera effectué.

Les trois premiers de chaque catégorie homme/ femme seront récompensés.

ARTICLE 10 – Assurance

Tous les participants doivent retourner le bulletin d'engagement dûment rempli en précisant s'ils ont une licence ou non.

Tous les concurrents engagés doivent être assurés pour tous les risques corporels et matériels se rapportant à la pratique du sport cycliste.

L'organisateur décline toutes responsabilités vis-à-vis de quiconque ne respecterait pas ce règlement.

ARTICLE 11 – Comité d'organisation

M. Dominique TURC

Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de la Lozère
(Coordonnées : voir secrétariat UDSP).

M. Fabien BLANC

Animateur de la Commission des Sports.
(Coordonnées : voir secrétariat UDSP).